

**MODALITES DE SELECTION
COLLECTIF « MINIMES » 2005/2006
Natation Synchronisée**

CALENDRIER INTERNATIONAL PREVISIONNEL

Du 3 au 6 Août 2006 (à confirmer) Coupe de la COMEN VALENCE (Espagne)

CALENDRIER DES STAGES

Stage chorégraphie	du 11 au 17 Février 2006	INSEP (Paris)
Stage de préparation	du 26 Juin au 9 Juillet 2006	lieu à déterminer
Stage de préparation	du 17 au 31 Juillet	Poitiers

I - SELECTION EQUIPE

1.1. - Procédure de pré-sélection.

Pré-sélection : Faire acte de candidature, sur papier libre.

Elle est ouverte aux nageuses nées en 1991/92/93, qui feront acte de candidature par courrier auprès de la FFN, avec copie obligatoire au Comité Régional, avant le lundi 19 décembre 2005 (date limite).

Après étude des candidatures, la DTN effectuera une pré sélection pour la participation à la première étape de sélection.

1.2. - Procédure de sélection

1.2.1. - Conditions de participation

1.2.1.1. - Avoir participé aux Journées de Référence 2005 (sauf pour les nageuses participant à la sélection junior de décembre 05)

1.2.1.2 - Avoir réalisé un 400m NL (fiches de temps officielles à envoyer à la Fédération **avant le 21 Janvier 2006, date limite**) :

- en moins de 5min 45sec pour les nageuses nées en 1991,
- en moins de 5min 50sec pour les nageuses nées en 1992,
- en moins de 5min 55sec pour les nageuses nées en 1993.

1.2.1.3 - Les aspects médicaux

Concernant les aspects médicaux, nous devons nous assurer des conditions préalables permettant la pratique intensive de la discipline.

Les nageuses doivent fournir un dossier médical (**lors de la troisième étape de sélection**) correspondant aux bilans médicaux obligatoires pour les athlètes inscrits sur les listes de Haut Niveau ou Espoirs; ou correspondant aux exigences ci-dessous :

Examen clinique de repos :

- ⇒ Interrogatoire
- ⇒ Examen neurologique
- ⇒ Examen cardio-vasculaire
- ⇒ Entretien diététique et environnement mental
- ⇒ Examen respiratoire
- ⇒ Dépistage des troubles auditifs et vestibulaires
- ⇒ Examen morpho statique et anthropométrique
 - ⇒ Evaluation psychologique
- ⇒ Examen digestif

1.2.2. - Contenu des sélections

Le contenu des sélections est lié aux exigences des figures imposées et du programme libre. Il intégrera l'évaluation des qualités techniques, artistiques et physiques.

1.2.3. - Evaluation des contenus

Les évaluations seront menées en priorité par des Cadres Techniques et des entraîneurs des Equipes de France et/ou des juges désignés par la Direction Technique Nationale.

Les intervenants extérieurs (danse) interviendront à titre consultatif.

Un représentant de la Commission Fédérale sera invité à assister aux différentes étapes de sélection.

1.3 - Processus de sélection pour la COMEN

1.3.1 - 1^{ère} étape de sélection : les 28 et 29 Janvier 2006

1.3.1.1. – Objectif

Première partie : à partir des candidatures reçues et acceptées par la Direction Technique Nationale, le cumul des points des différentes épreuves donnera lieu à la sélection de **25 à 30 nageuses** selon les écarts de points, **à la deuxième partie.**

Deuxième partie : à partir des résultats de la première partie, le cumul des points de la 1^{ère} partie et de la 2^e partie donnera lieu à la **présélection de 16 nageuses pour la deuxième étape.**

1.3.1.2. – Contenu

1ère étape : les 28 et 29 Janvier 2006 à Paris (I.N.S.E.P)

1^{ère} partie : pour toutes les nageuses

- Variation de danse de l'Evaluation des Jeunes (comptant pour 10%)
- Tests de souplesse dans l'eau et de hauteur verticale (bonus/malus)
- Epreuve de Technique de ballet – 2 tests (comptant pour 30%)
- Epreuve de Figures Imposées : les 2 figures obligatoires (comptant pour 60%)

2^e partie : pour les nageuses retenues à l'issue de la 1^{ère} partie (30 nageuses maximum)

- Epreuve de Figures Imposées : 4 figures optionnelles choisies par la DTN (reprise en compte dans les 60%)
- Epreuve de technique de ballet – 1 test (reprise en compte dans les 30 %).

SCORE FINAL DE LA 1^{ère} ETAPE :

Figures imposées 1^{ère} étape (obligatoires et optionnelles) : 60%
Variation de danse de la 1^{ère} étape : 10%
Epreuve de technique de ballet (3 tests) : 30%
Tests souplesse et hauteur verticale de la 1^{ère} étape : bonus malus

1.3.2 – 2^{ème} étape de sélection : Stage de Février 2006

1.3.2.1. – Objectif

A partir du collectif retenu lors de la première étape (16 nageuses), les évaluations lors du stage de Février, du 11 au 17 Février 2006, donneront lieu à la sélection de 14 à 16 nageuses qui seront retenues pour participer à la 3^e étape de sélection.

1.3.2.2. – Contenu

Evaluation de ballet, comptant pour 100 % à cette 2^e étape.

1.3.3 – 3^{ème} étape de sélection : du 15 au 18 Juin 2006, lors des figures imposées des Championnats de France Minimes.

1.3.3.1. – Objectif

A partir du collectif retenu à l'issue de la 2^e étape de sélection (14 à 16 nageuses), le score final de la 3^{ème} étape déterminera les 12 nageuses sélectionnées pour la compétition de la COMEN 2006 (voir tableau ci-dessous).

1.3.3.2. – Contenu

Epreuve de Figures Imposées comptant pour 50% du score final.

SCORE FINAL DE LA 3^e ETAPE :

Figures imposées 1^{ère} étape : 10%
Figures imposées des Championnats de France Minimes : 50%
Variation de danse de la 1^{ère} étape : 10%
Epreuve de ballet de la 2^e étape : 30%
Tests souplesse et hauteur verticale de la 1^{ère} étape : bonus malus

II - SELECTION DUO

Le duo de l'équipe de France 2006 sera le duo champion de France 2006 (nageuses titulaires et chorégraphie) à condition que les duettistes concernées fassent partie du collectif sélectionné pour la COMEN (une remplaçante pourra être choisie par la Direction Technique Nationale parmi le collectif COMEN).

III - SELECTION SOLO

Le solo de l'équipe de France 2006 sera le solo champion de France 2006 à condition que la soliste concernée fasse partie du collectif sélectionné pour la COMEN.

DEROGATION

Le Directeur Technique National, en qualité de sélectionneur des Equipes de France, est habilité à saisir, sur justification dûment motivée, le Comité Directeur de toute sélection qui ne serait pas incluse dans les dispositions et modalités énoncées ci-dessus.

Pour chaque étape, il sera précisé, par une circulaire annexe, les règlements, l'organisation, les horaires des étapes d'évaluation.